

Votre mutuelle communale

En juin 2017, la Ville lançait « la mutuelle communale ». L'objectif ? Permettre aux Madeleinois de s'unir pour obtenir des conditions tarifaires compétitives.

Une complémentaire santé à prix réduit

Après l'évaluation des besoins des habitants et une consultation auprès de plusieurs prestataires, l'association « Mandarine » a été désignée.

Elle propose différentes formules de remboursement aux Madeleinois intéressés : les adhérents observent un gain financier non négligeable. Sur leurs cotisations, une économie en moyenne de 17 € par mois est observée, soit 204 € par an.

À cette économie s'ajoute un niveau de garantie plus large qui améliore la couverture santé de la plupart des adhérents.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Des permanences sont organisées au [Centre Communal d'Action Sociale](#) tous les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois de 14h à 17h ou par téléphone : 06 49 67 78 14. Chaque personne est accueillie individuellement en toute confidentialité.

Munissez-vous de vos documents pour permettre l'étude de votre situation individuelle.

Voir aussi

[Site de l'association Mandarine](#)